

**DIRIZZIONI GHJINARALI AGHJUNTA IN CARICA DI L'AFFARI SUCIALI È
SANTARIU
DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES ET
SANITAIRES**

**DIRIZZIONI DI A PRMUNIZIONI DI A SALUTA È DI A PRIVINZIONI SANITARIA
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
SANITAIRE**

**INFIRMIERU(A) QUALIFICATU(A) PÈ A PRIMA ZITELLINA
INFIRMIER.ÈRE COMPETENT.E DANS LA PETITE ENFANCE**

Cadre d'emplois : Infirmiers territoriaux en soins généraux
Grades : Infirmier en soins généraux / Infirmier en soins généraux hors classe
Catégorie : A
Filière : Médico-Sociale

A4M2

PMI PORTIVECHJU

I/ DIFINIZIONI DI U POSTU (ROLLU È MISSIONI) / DEFINITION DU POSTE

1. Rôle :

- Les infirmières compétentes dans la petite enfance exercent leurs fonctions dans le cadre de la protection maternelle et infantile, ainsi qu'au sein des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans relevant de ces collectivités ou établissements publics, dans les conditions fixées par les articles R. 180 et suivants du code de la santé publique.
- Elle a un rôle de prévention, de dépistage, de conseils, d'information, d'accompagnement et d'écoute auprès des familles d'enfants de 0-6ans ;
- Elle exerce au sein de la Protection Maternelle et Infantile.

2. Missions du poste :

Sous l'autorité du responsable de territoire et au sein d'une équipe médico-sociale l'infirmière puéricultrice a pour mission la promotion de la santé et la protection de l'enfant.

Elle est chargée :

- Des consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans ;
- Des actions médico-sociales préventives pour les enfants de moins de 6 ans requérant une attention particulière, à la demande ou avec l'accord des intéressées, en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés ;
- Des actions médico-sociales préventives et de suivi, assurées, à la demande ou avec l'accord des intéressées, pour les parents en période post-natale, à la maternité, à domicile, notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ou lors de consultations ;

- Du recueil d'informations en épidémiologie et en santé publique, ainsi que le traitement de ces informations et en particulier de celles qui figurent sur les documents cerfa concernant les femmes enceintes et les enfants de moins de 25 mois ;
- Des actions d'information sur la profession d'assistants maternels, des actions de contrôles, d'enquêtes et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux ;
- De la participation aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être dans les conditions prévues du code de l'action sociale et des familles à la demande de la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes), en partenariat avec la direction de l'action sociale analyse des situations, et participation à l'instruction des informations préoccupantes.
- De la participations aux actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage ;
- Des visites médicales obligatoire des enfants de 3-4 ans, et des actions de préventions en école maternelle.
- Du contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans.

Elle travaille en équipe pluridisciplinaire avec des médecins, des sages-femmes, des psychologues, des assistantes sociales, des éducatrices de jeunes enfants, des animatrices, des éducateurs spécialisés....

II/ ATTIVITÀ PRINCIPALI / ACTIVITES PRINCIPALES

1. Des consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans :

- Elle apporte aux familles des informations (orales et documents), des aides et des conseils relatifs à la vie de l'enfant (alimentation, soins, rythmes biologiques...).
- Elle organise les consultations de nourrissons avec le médecin, elle recueille les antécédents médicaux familiaux et personnels, vérifie la vaccination, pèse, conseille et aborde différents sujets en fonction de l'attente et de la situation de l'enfant et de sa famille.
- Elle effectue des permanences (soutien à la parentalité, accompagnement à l'allaitement maternel, contrôle des vaccinations, suivi de la croissance, de la diététique, du développement psychomoteur et du dépistage des troubles du spectre autistique...).

2. Des actions médico-sociales préventives pour les enfants de moins de 6 ans :

- Animation de groupes de parentalité en partenariat avec les collègues psychologues, éducateurs, diététicienne etc.
- Prévention dans les établissements scolaires et dans les établissements d'accueils des enfants de moins de six ans (sommeil, hygiène, écran...)

3. Des actions médico-sociales préventives et de suivi en post-natal :

- La puéricultrice effectue des visites prénatales et postnatales systématiques et à la demande des parents.
- Elle se met à disposition des parents à partir des avis de naissance et des liaisons, des services hospitaliers, des maternités de la Corse et des autres départements et du certificat cerfa de santé du 8^{ème} jour, pour effectuer des visites à domicile.
- Elle rencontre les mères en maternité si cela est possible sur son secteur ou elle s'assure du lien avec ses collègues, effectue les liaisons avec les maternités (recueil du premier

certificat de santé) et les liaisons avec les services de néonatalogie et de pédiatrie, en Corse et avec les autres départements.

4. Recueil des informations en épidémiologie :

Elle effectue des statistiques ministérielles et utilise les données des certificats de santé pour la mise en œuvre des actions de prévention médico-sociale grâce à l'utilisation du logiciel de la PMI (Horus).

5. Des actions concernant les modes d'accueils des enfants de moins de six ans :

- Elle organise et participe aux réunions d'information en vue des agréments des assistants maternels et familiaux.
- Elle procède aux enquêtes dans le cadre des demandes d'agrément, d'extension, de modification, de renouvellement pour les ASMAT, ASFAM, Maison d'assistantes maternelles, de création ou extension pour les établissements d'accueil jeune enfant.
- Elle rédige des comptes rendus d'enquêtes qu'elle présente en réunion d'équipe pluriprofessionnelle.
- Elle évalue, contrôle les conditions d'accueil : au domicile des assistants maternels et familiaux lors de suivis réguliers et inopinés, dans les EAJE, dans les ALSH.
- Elle accompagne les candidats : à l'agrément d'assistant maternel et familial, à la création d'une MAM ou d'un EAJE dans l'élaboration de leur projet.

6. Participation aux actions d'enquête à la demande de la CRIP et de l'ASE :

Signalements d'enfants à risque : transfert de compétence, information préoccupante, et enfant en danger et ce, en partenariat avec les travailleurs sociaux et les services de l'ASE. Cette instruction peut avoir lieu hors de son secteur d'exercice habituel et se fait obligatoirement en collaboration avec le service de l'action sociale.

7. Participations aux actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage :

Bilan de santé scolaire obligatoire pour les enfants de 3-4 ans

8. Gestion administrative :

Elle rédige des comptes rendus de visites, des rapports de signalements et saisit des données. Elle participe aux réunions de service.

10. Formation continue :

Elle se tient informée des évolutions médicales et sociales.

11. Formation des stagiaires :

Elle participe à l'encadrement des stagiaires.

12. Autres selon le secteur et les possibilités

- Elle participe à des actions collectives.
- Elle participe à des projets de services : PRODAS, promotion de l'allaitement (consultante en lactation).
- Elle intervient à la Maison ouverte.
- Elle participe aux actions collectives extérieures concernant la petite enfance : Boutique de puériculture, atelier de parentalité

III/ CUNNISCENZI È CAPACITÀ RICHIESTI / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES

Sapè fà / Savoir-faire :

- Savoir analyser les situations
- Savoir synthétiser
- Savoir rédiger et s'exprimer
- Savoir dégager les priorités
- Savoir s'adapter
- Savoir faire preuve d'initiative et de créativité
- Savoir faire preuve d'esprit d'équipe
- Savoir faire preuve d'organisation
- Savoir transmettre une culture commune, des informations ...
- Savoir prendre des décisions adaptées
- Savoir observer l'enfant et sa famille sur le plan de la santé, mais aussi analyser les relations parents-enfants
- Être capable de dépister les troubles du comportement du spectre autistique du nouveau-né.
- Être capable de repérer et dépister les handicaps.
- Capacité éducative dans l'accompagnement des familles (alimentation, sommeil, hygiène, jeux...)
- Savoir valoriser les compétences des parents.

Sapé / Savoir :

- Connaître la politique de santé de la Collectivité de Corse, les objectifs et les activités du service de PMI,
- Connaître le fonctionnement des services du territoire et des services extérieurs intervenant dans le domaine de famille et de la petite enfance
- Connaître la législation relative à la Protection Maternelle et Infantile et la Protection de l'Enfance
- Connaître le développement de l'enfant (psycho affectif, psycho moteur...), l'alimentation, les pathologies de l'enfant jusqu'à ses six ans et particulièrement celles du nouveau-né : eutrophique, prématuré et hypotrophique, et macrosome
- Connaître les risques de la périnatalité : grossesse à risque, accouchement difficile,
- Connaître la psychologie maternelle du post-partum et les processus de parentalité,
- Accompagner et orienter les parents d'enfant présentant un handicap ou une pathologie,
- Connaître les pathologies pédiatriques et leurs prises en charge.
- Connaître les vaccinations, indications et contre-indications, et être capable d'en informer les parents.
- Connaître l'environnement socio familial et culturel des familles.
- Connaître les structures existantes sur son secteur d'intervention : crèche, association quartier, ludothèque ...

Sapé essa / Savoir être :

- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire

- Savoir écouter
- Savoir être dans le non-jugement
- Être rigoureuse
- Être disponible
- Être empathique
- Être méthodique
- Être organisée
- Avoir un bon esprit de synthèse
- Être observatrice

Maîtrise de la langue Corse souhaitée ou être disposé à suivre une formation en langue Corse

III/ CUNDIZIONI D'ASARCIZIU / CONDITIONS D'EXERCICE :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre National des Infirmiers et à jour de ses cotisations
- Disponibilité et déontologie
- Le télétravail est autorisé un jour tous les 15 jours au maximum selon les nécessités de services, et si la continuité de service est assurée, jamais le mercredi
- Faire preuve de discrétion, respecter le secret professionnel
- Travailler en équipe et assurer la continuité du service.
- Doit pouvoir faire face à une situation d'urgence sanitaire.
- Exceptionnellement la protection de la santé de l'enfant peut nécessiter d'exercer en dehors des heures de travail réglementaires et les Week end.
- Posséder un véhicule et le permis de conduire (déplacements fréquents en secteur urbain et rural).

IV/ RILAZIONE / RELATIONS :

- Contacts directs et réguliers avec le public (familles, parents, enfants de 0 à 6 ans)
- Relations fréquentes avec différents services de la collectivité, la polyvalence de secteurs et l'ASE (A.E.D, A.E.M.O, placements...).
- Relations avec les Centres Hospitaliers (Maternités, Pédiatrie, Néonatalogie) de la Collectivité de Corse et les autres départements
- Relations avec d'autres partenaires : associations, crèche, centre d'accueil, CAMSP, FALEP....
- Relations avec les médecins (les pédiatres et médecins généralistes), les sages-femmes (hospitalières, libérales), les kinésithérapeutes et les diététiciennes...
- Relations au sein de la PMI avec les médecins, les puéricultrices, les sages-femmes, les psychologues, les assistantes sociales, les éducatrices jeunes enfants,

V/ AUTUNUMIA È RISPUNSABILITÀ / AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

- Importante autonomie dans l'organisation du travail
- Capacité d'initiative
- Capacité d'adaptation aux différentes activités du poste